

Annexe 2 : Cadre logique

Eléments du Projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques
Objectifs Général du Programme ECOFAC Promouvoir un développement durable dans la zone à travers la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources et leur valorisation en vue d'un développement socio-économique.	- Les indices de présence des espèces (fauniques) phares sont en augmentations ; - Les indices de pressions anthropiques sur la faune sont en baisse La faune a augmenté ; - La contribution des ressources naturelles renouvelables dans le développement local est en augmentation	- Rapport d'activités - Rapports d'autoévaluation des impacts socioéconomiques - Rapports annuels de production au niveau des groupements - Rapport d'inventaires fauniques - Rapport de suivi écologique	- La fermeture des sociétés forestières - Retrait des opérateurs d'écotourisme - L'insécurité - La recrudescence du braconnage.
1. Résultat : Régional Un processus de d'échange d'information et de recherche dans la région, dans le domaine de la gestion rationnelle de la faune en collaboration avec RAPAC et COMIFAC est initié.	▪ Les contacts et échanges d'informations s'effectuent avec les responsables des projets ou aires protégées du Tri-national de la Sangha ; ▪ Les contacts et échanges d'informations s'effectuent avec les points focaux RAPAC, COMIFAC et les Secrétariats exécutifs ; ▪ Les prescriptions du plan de convergence du COMIFAC sont mises en œuvre. ▪ Les directives du RAPAC sont mises en œuvre	- Rapports d'ateliers - Rapport de participation à des forums régionaux et internationaux ; - Correspondances - Comptes-rendus de réunion	- Instabilité dans la région - lenteurs administratives,
2. Résultat : National Les capacités institutionnelles pour la gestion et la valorisation durable des ressources forestières et faunistiques sont renforcées et fonctionnelles tant au niveau national qu'au niveau du sites d'intervention.	▪ Les cadres et agents du ministère et autres contractuels exerçant sur le projet ont développé des aptitudes requises ; ▪ Les fonds de contrepartie et les équipements requis sont mis à la disposition du projet ; ▪ Des appoints juridiques pertinents sont pris en compte les nouveaux textes réglementaires ; ▪ La faisabilité d'un mécanisme de financement durable et incitatif pour la conservation et au développement local est explorée ; ▪ L'appui financier, matériel et institutionnel des institutions régionales et internationales est assuré.	- Rapports de formations ; - Lois de finance ; - Bordereaux de décharge des équipements ; - Textes réglementaires ; - Rapports d'étude de faisabilité ; - Acte de mise en place du mécanisme de pérennisation des acquis du projet ; - Programme d'emploi et rapports d'exercice des communes et comités villageois de gestion ; - Conventions et accords signés	- Manque de volonté - Moyens financiers insuffisants,
3. Résultat 1 : Composante Ngotto La capacité institutionnelle nécessaire à la gestion du parc Mbaéré-Bodingué est renforcée, grâce à un personnel national formé, des instruments juridiques actualisés, des modalités de	▪ L'ensemble des cadres et agents du Ministère et autres contractuels exerçant sur le projet ont développé des aptitudes requises ; ▪ 100% des communes hôtes du projet utilisent à bon escient la part des recettes forestières et cynégétiques qui leur est affectée. ▪ Les fonds de contrepartie et les équipements requis	- Rapports de formations ; - Rapport d'évaluation interne ; - Rapport d'autoévaluation communautaire ; - Rapport des Assemblées générales des Communes ; - Actes de décaissement des	

financement à court et moyen terme assurées d'une part par le CAS-DFT et d'autre part via l'appui des institutions régionales et internationales (COMIFAC, RAPAC, Ramsar, etc....)	▪ sont mis à la disposition du projet ; ▪ Des appoints juridiques pertinents sont pris en compte les nouveaux textes réglementaires ; ▪ La faisabilité d'un mécanisme de financement durable et incitatif pour la conservation et le développement local est explorée ; ▪ L'appui financier, matériel et institutionnel des institutions régionales et internationales est assuré.	fonds par le CAS-DFT ; - Textes législatifs - Rapport d'étude de faisabilité d'un mécanisme de financement durable ; - Protocole de financement, accords, compte rendus.	
4. Résultat 2 : Composante Ngotto La gestion du nouveau parc Mbaéré-Bodjingué est assurée grâce, à une infrastructure de base créée, un système de bio monitoring actualisé et fonctionnel, un Plan de gestion élaboré adopté et mise en œuvre et un mécanisme de Lutte Anti-braconnage fonctionnel et efficace.	▪ La base vie de Ngotto et les postes avancés sont respectivement utilisés par les gestionnaires et les ecogardes ; ▪ Les pistes de surveillance du parc sont régulièrement utilisées par les patrouilles des ecogardes ; ▪ Les méthodologies de collecte et de traitement de données biomonitoring sont développées et appliquées par les gestionnaires du parc ; ▪ Toutes les modalités de gestion du parc sont définies de manière participative et mise en application par les gestionnaires ; ▪ Les indices de pressions humaines dans le parc sont en diminution ; ▪ Les indices de présence des espèces phares sont stables	- Rapports narratifs et financiers - Fiches et Banque de données biomonitoring, rapports d'activité ; - Document de plan de gestion, et rapport d'expertise externe ; - Fiches de suivi écologique, Banque de données biomonitoring	
5. Résultat 3 Composante Ngotto La durabilité de la biodiversité dans les zones périphériques du parc est assurée, grâce à un haut niveau de synergie entre tous les groupes d'intérêts utilisateurs des ressources, une appropriation de la gestion de leurs terroirs par des communautés villageoises sensibilisées, formées et organisées, ainsi que grâce au développement d'activités alternatives génératrices de revenus et réductrices de pressions sur la biodiversité.	▪ Un plan de gestion des terroirs est élaboré avec la participation de tous les acteurs et appliqué par tous ; ▪ Au moins 80% des villages des zones périphériques du parc ont été représentés dans les différentes sessions de formations ; ▪ Au moins 50% des villages disposent d'une structure de gestion des ressources naturelles fonctionnelle ; ▪ Au moins 50% des villages des zones périphériques sont bénéficiaires des différentes activités de développement ; ▪ Les revenus générés par les activités alternatives sont en augmentation dans au moins 50% des villages ; ▪ Les indices de pression anarchiques sur les ressources naturelles de la zone périphérique du parc sont en diminution ; ▪ Au moins un opérateur d'écotourisme et de safari chasse opère dans la zone; ▪ Les acteurs et groupes d'intérêts et les populations locales ont développé des aptitudes, attitudes et adopté des comportements acquis à l'écodéveloppement.	- Document de plan de gestion des terroirs villageois, rapports de projet, rapports administratifs - Rapports des formations - Rapports du projet, rapports d'expertise interne, rapports administratifs ; - Fiches de suivi écologique, Banque de données biomonitoring - Documents d'accréditation, documents administratifs, Rapport d'activité de l'opérateur économique, Rapports du projet.	

Activités et sous-activités	Indicateurs	Sources de vérifications	Acteurs concernés
Résultat 1 : de la Composante Ngotto La capacité institutionnelle nécessaire à la gestion du parc Mbaéré-Bodingué est renforcée, grâce à un personnel 1.-1 Contribuer au renforcement des liaisons de concertation et de coordination avec les organismes régionaux dans le cadre défini par le programme 2.-1 Renforcer les capacités du personnel du Ministère et des contractuels intervenant sur le projet 3.-1 Initier et suivre des procédures requises pour le déblocage du fonds de contrepartie et équipements nécessaires aux activités du projet 4.-1 Apporter un appui conseil ponctuel dans le cadre de la révision des textes réglementaires portant sur les ressources fauniques et forestières 5.-1 S'assurer que le parc national Mbaéré-Bodingué soit intégré dans le programme de la convention de Ramsar	▪ L'ensemble des cadres et agents du Ministère et autres contractuels exerçant sur le projet ont développé des aptitudes requises ; ▪ 100% des communes hôtes du projet utilisent à bon escient la part des recettes forestières et cynégétiques qui leur est affectée. ▪ Les fonds de contrepartie et les équipements requis sont mis à la disposition du projet ; ▪ Des appoints juridiques pertinents sont pris en compte les nouveaux textes réglementaires ; ▪ La faisabilité d'un mécanisme de financement durable et incitatif pour la conservation et le développement local est explorée ; ▪ L'appui financier, matériel et institutionnel des institutions régionales et internationales est assuré.	▪ Rapports de formations ; ▪ Rapport d'évaluation interne ; ▪ Rapport d'autoévaluation communautaire ; ▪ Rapport des Assemblées générales des Communes ; ▪ Actes de décaissement des fonds par le CAS-DFT ; ▪ Textes législatifs ▪ Rapport d'étude de faisabilité d'un mécanisme de financement durable ; ▪ Protocole de financement, accords, compte rendus.	
Résultat 2 : de la Composante Ngotto La gestion du nouveau parc Mbaéré-Bodingué est assurée grâce, à une infrastructure de base créée, un système de bio monitoring actualisé et fonctionnel, un Plan de gestion élaboré adopté et mise en œuvre et un mécanisme de Lutte Anti-braconnage fonctionnel et efficace. 2.1 Mettre en place des infrastructures nécessaires à la gestion du parc 2.1.1 Réhabiliter les maisons de la base vie de Ngotto 2.1.2 Réhabiliter et entretenir des pistes et ponts 2.1.3 Construire, réhabiliter les postes de patrouille et construire	▪ La base vie de Ngotto et les postes avancés sont respectivement utilisés par les gestionnaires et les ecogardes ; ▪ Les pistes de surveillance du parc sont régulièrement utilisées par les patrouilles	▪ Rapports narratifs et financiers ▪ Fiches et Banque de données biomonitoring, rapports d'activité ;	-

Activités et sous-activités	Indicateurs	Sources de vérifications	Acteurs concernés
une base avancée à Bambio 2.1.4 Contribuer à l'implantation d'une piste d'atterrissage d'avion à Ngotto 2.2 Poursuivre l'encadrement des activités de LAB 2.3 Concevoir et amorcer la mise en œuvre des actions en matière de bio-monitoring 2.3.1 Equiper la Cellule bio-monitoring et actualiser l'architecture et le contenu de la Banque de données 2.3.2 Elaborer les protocoles de collecte et de traitement des données bio-monitoring 2.3.3 Concevoir et mettre en œuvre un protocole de suivi écologique 2.3.4 Collecter, traiter et l'archiver les données bio-monitoring 2.3.5 Actualiser la cartographie de la zone d'intervention 2.4 Elaborer et faire approuver le plan de gestion du parc national Mbaéré-Bodjingué. 2.5 Inventorier et exploiter la documentation existante 2.6 Etudier et proposer différents modèles de Plan de gestion applicables dans le contexte du parc national Mbaéré-Bodjingué 2.7 Organiser des ateliers participatifs visant à adopter le modèle de Plan de gestion adapté au parc national Mbaéré-Bodjingué 2.8 Réaliser un inventaire écologique du parc national Mbaéré-Bodjingué 2.9 Réaliser des études complémentaires nécessaires à l'élaboration du Plan de gestion du parc 2.10 Elaborer le plan de gestion du parc national 2.11 Organiser un atelier local de restitution du plan de gestion du parc national 2.12 Organiser un atelier national d'approbation du plan de gestion du parc national	des ecogardes ; - Les méthodologies de collecte et de traitement de données bio-monitoring sont développées et appliquées par les gestionnaires du parc ; - Toutes les modalités de gestion du parc sont définies de manière participative et mise en application par les gestionnaires ; - Les indices de pressions humaines dans le parc sont en diminution ; - Les indices de présence des espèces phares sont stables	- Document de plan de gestion, et rapport d'expertise externe ; - Fiches de suivi écologique, Banque de données bio-monitoring	
Résultat 3 : de la Composante Ngotto La durabilité de la biodiversité dans les zones périphériques du parc est assurée, grâce à un haut niveau de synergie entre tous les groupes d'intérêts utilisateurs des ressources, une appropriation de la gestion de leurs terroirs par des			

Activités et sous-activités	Indicateurs	Sources de vérifications	Acteurs concernés
communautés villageoises sensibilisées, formées et organisées, ainsi que grâce au développement d'activités alternatives génératrices de revenus et réductrices de pressions sur la biodiversité.			
3.1 Promouvoir les échanges et jeter les bases d'un cadre concertation et d'une saine cohabitation entre les acteurs ou groupes d'intérêts en présence	▪ Un plan de gestion des terroirs est élaboré avec la participation de tous les acteurs et appliqué par tous ;	- Document de plan de gestion des terroirs villageois, rapports de projet, rapports administratifs	
3.1.1 Développer une synergie avec les acteurs actifs dans la zone du projet ou poursuivant les mêmes objectifs	▪ Au moins 80% des villages des zones périphériques du parc ont été représentés dans les différentes sessions de formations ;	- Rapports des formations	
3.1.2 Stimuler la mise en place d'une plate forme de concertation entre les différents groupes d'intérêts actifs dans la zone	▪ Au moins 50% des villages disposent d'une structure de gestion des ressources naturelles fonctionnelle ;	- Rapports du projet, rapports d'expertise interne, rapports administratifs ;	
3.1.3 Négocier une charte de bonne cohabitation entre les différents groupes d'intérêts	▪ Au moins 50% des villages des zones périphériques sont bénéficiaires des différentes activités de développement ;	- Fiches de suivi écologique, Banque de données biomonitoring	
3.2 Elaborer et faire adopter un Document de la Stratégie de gestion des terroirs de la zone périphérique du parc national	▪ Les revenus générés par les activités alternatives sont en augmentation dans au moins 50% des villages ;	- Documents d'accréditation, documents administratifs, Rapport d'activité de l'opérateur économique, Rapports du projet	
3.2.1 Organiser un atelier d'échange d'expériences sur la gestion participative de ressources naturelles dans la zone périphérique du parc	▪ Les indices de pression anarchiques sur les ressources naturelles de la zone périphérique du parc sont en diminution ;		
3.2 Compléter les données biophysiques et socioéconomiques et les dispositifs requis dans la zone périphérique du parc	▪ Au moins un opérateur d'écotourisme et de safari chasse opère dans la zone ;		
3.2.3 Organiser un atelier participatif de réflexion sur la stratégie de gestion et de développement de la zone périphérique	▪ Les acteurs et groupes d'intérêts et les populations locales ont développé des aptitudes, attitudes et adopté des comportements acquis à l'écodéveloppement.		
3.2.4 Elaborer le Document de la Stratégie de gestion et de développement de la zone périphérique			
3.2.5 Organiser un atelier local restitution du Document de la Stratégie de gestion et de développement de la zone périphérique du parc			
3.2.6 Organiser un atelier national d'approbation du Document de la Stratégie de gestion et de développement de la zone périphérique du parc			
3.3 Jeter les bases d'une appropriation des objectifs du projet par les groupes d'intérêts locaux			
3.3.1 Assurer la formation sur des thèmes basiques en matière de gestion communautaire des ressources naturelles			
3.3.2 Assurer la formation des groupes d'intérêts locaux sur diverses thématiques			
3.3.3 Stimuler l'émergence de groupes d'intérêts villageois acquis à la gestion rationnelle des ressources naturelles			

Activités et sous-activités	Indicateurs	Sources de vérifications	Acteurs concernés
renouvelables 3.3.4 Appuyer le développement des outils communautaires de gestion de 3.4 Contribuer à améliorer les besoins d'existence des populations locales C.4.1. Réorganiser et procéder à l'extension de l'écomusée de Ngolto C.4.2. Appuyer le développement du secteur eco-touristique C.4.3. Promouvoir les filières potentielles de développement local C.4.4. Appuyer la promotion des options alternatives aux pratiques anarchiques d'exploitation des ressources naturelles C.4.5. Appuyer les initiatives de développement portées par les associations locales C.4.6. Appuyer les Communes et les populations locales à s'inscrire dans une approche d'utilisation des recettes forestières et cynégétiques au service du développement local			

MEFCPE : Ministère des Eaux Forêts Chasses et Pêches chargé de l'Environnement

UE : Union Européenne